

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

Par courriel et messenger

Le 22 novembre 2007

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

OBJET : Demande d'approbation du Protocole d'entente visant la suspension temporaire des activités de production d'électricité à la centrale de Bécancour et de l'entente finale entre Hydro Québec Distribution et TransCanada Energy (R-3649-2007)
Notre dossier : R000264 YF

Chère consoeur,

La présente donne suite à la lettre procédurale du 6 novembre 2007 dans le dossier décrit en rubrique.

La Régie a permis aux personnes intéressés de produire leurs observations écrites "avant le 20 novembre 2007 à 12h00".

A ce jour, le Distributeur a reçu les observations des intéressés suivants, à savoir: AQCIE/CIFQ, FCEI, SCGM, OC, RCGQ, RNCREQ, ROEÉ, SÉ-AQLPA, UC et UMQ.

Le Distributeur s'emploie actuellement à préparer sa réplique qui doit être produite le 23 novembre 2007 à 12h00.

Le 9 novembre 2006, la Régie, par le biais d'une correspondance, indiquait à tous les intervenants réguliers "que la Régie n'hésitera pas, dorénavant, à prendre les mesures nécessaires en vue de faire respecter par tous les échéanciers qu'elle fixe, afin d'assurer que son processus de reddition de décision soit efficace et équitable".

De là, à la lumière de ce qui précède et des articles 21 et 25 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, le Distributeur prie la Régie de forclure toute personne intéressée à produire des observations dans ce dossier et ce, à compter du 22 novembre 2007 à 9h00.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yves Fréchette

/nm

cc : Les intéressés